

## HONORAIRES DE L'AGENCE

### TRANSACTION/VENTE (selon le prix de vente du bien)

logement, local commercial, terrain

prix supérieur à 300 000 €	4,13 % HT soit	4,95 % TTC
prix compris entre 200 001 € et 300 000 €	4,54 % HT soit	5,45% TTC
prix compris entre 140 001 € et 200 000 €	4,96 % HT soit	5,95%TTC
prix compris entre 100 001 € et 140 000 €	6 662,50 € HT soit	7 995 € TTC
prix compris entre 50 001 € et 100 000 €	5 829,17 € HT soit	6 995 € TTC
prix inférieur à 50 000 €	4 995,83 € HT soit	5 995 € TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire du mandat de vente

<u>Estimation</u> (non facturés si mandat de vente)	166,67 € HT soit	200 € TTC
---	------------------	-----------

### LOCATION

Pour les mandats de location/gestion signés à compter du 01 avril 2016

#### locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989), locaux de droit commun

honoraires à la charge du locataire :

- honoraires pour la visite, la constitution du dossier de location, la rédaction du bail : 8 €/m<sup>2</sup>
- pour la réalisation de l'état des lieux : 3 €/m<sup>2</sup>

honoraires à la charge du propriétaire :

- honoraires d'entremise et de négociation : OFFERT
- honoraires pour la visite, la constitution du dossier de location, la rédaction du bail : 8 €/m<sup>2</sup>
- pour la réalisation de l'état des lieux : 3 €/m<sup>2</sup>

#### locaux commerciaux/professionnels

17% HT du loyer annuel à la charge du locataire

17 % HT du loyer annuel à la charge du bailleur